

Messe du samedi 25 août 2018

Samedi de la 20^e semaine du temps ordinaire
Saint Louis IX, roi de France († 1270)

→ Chapitre 43 : Lieu du Trône de Dieu - Débauches et tombes indignes de Son Nom – Plan et prescriptions du sanctuaire sont liés – Comment on inaugurerait l'autel

Première lecture (Ez 43, 1-7a)

« La gloire du Seigneur entra dans la Maison »

→ [Entre crochets] les versets ajoutés à la liturgie pour terminer au bout de ces 2 semaines la lecture du Livre du prophète Ézéchiël

^{43,1} L'homme me conduisit vers la porte, celle qui fait face à l'orient ;

² et voici que la gloire du Dieu d'Israël arrivait de l'orient.

Le bruit qu'elle faisait ressemblait au bruit des grandes eaux, et la terre resplendissait de cette gloire.

³ Cette vision ressemblait à celle que j'avais eue lorsque le Seigneur était venu détruire la ville ;

elle ressemblait aussi à la vision que j'avais eue quand j'étais au bord du fleuve Kebar.

Alors je tombai face contre terre.

⁴ La gloire du Seigneur entra dans la Maison par la porte qui fait face à l'orient.

⁵ L'esprit m'enleva et me transporta dans la cour intérieure : voici que la gloire du Seigneur remplissait la Maison.

⁶ Et j'entendis une voix qui venait de la Maison, tandis que l'homme se tenait près de moi.

⁷ Cette voix me disait : « Fils d'homme, c'est ici le lieu de mon trône, le lieu sur lequel je pose les pieds,

et là je demeurerai au milieu des fils d'Israël, pour toujours.

→ Dans toute Sa gloire, le Seigneur redit Sa volonté de demeurer dans Son Temple, au milieu de Son peuple

[La maison d'Israël ne rendra plus impur mon saint Nom ;

ni elle, ni ses rois avec leurs débauches, ni les cadavres de ses rois avec leurs tombes.

⁸ Ils ont placé leur seuil à côté de mon seuil, les montants de leurs portes à côté des miens,

avec un mur entre moi et eux. Ils ont rendu impur mon saint Nom par les abominations qu'ils ont commises ;

aussi je les ai exterminés dans ma colère.

⁹ Maintenant ils éloigneront de moi leurs débauches ainsi que les cadavres de leurs rois,

et je demeurerai au milieu d'eux pour toujours.

→ Certaines tombes des rois rendent impur Son Saint Nom...

¹⁰ Toi, fils d'homme, décris cette Maison à la maison d'Israël,

pour qu'ils soient honteux de leurs fautes en mesurant les dimensions de la Maison.

¹¹ S'ils sont honteux de tout ce qu'ils ont commis, fais-leur connaître le plan de la Maison,

sa disposition, ses sorties, ses entrées, tout son plan

et toutes les prescriptions qui la concernent, tout son plan et toutes ses lois.

Écris-les sous leurs yeux, afin qu'ils gardent tout son plan et toutes ses prescriptions, et qu'ils les appliquent.

¹² Telle est la loi de la Maison : au sommet de la montagne, tout son territoire, tout autour, est très saint.

Voilà ! Telle est la loi de la Maison. »

→ Liées entre elles, les dispositions descriptives et prescriptives du Temple !

¹³ Voici les dimensions de l'autel en coudées – cette coudée ancienne valant une coudée nouvelle et un palme.

Le creux qui est à la base, mesuré avec cette coudée, a une coudée de large ;

il s'étend, jusqu'au rebord qui en fait le tour, sur un empan. Voici la hauteur de l'autel :

¹⁴ de la base appelée « creux-de-la-terre », jusqu'au socle inférieur, deux coudées ; largeur : une

coudée ; depuis le petit socle jusqu'au grand socle : quatre coudées ; largeur : une coudée.

¹⁵ Le foyer, appelé « montagne-de-Dieu », haut de quatre coudées, a quatre cornes par-dessus.

¹⁶ Le foyer a douze coudées de long sur douze de large ; il forme un carré par ses quatre côtés.

¹⁷ Le socle, pour ses quatre côtés, a quatorze coudées de long sur quatorze coudées de large.

Le rebord qui l'entoure est d'une demi-coudée, et le creux qui l'entoure est d'une coudée.

Les marches font face à l'orient.

→ Les marches du maître autel de nos églises ne font-elles pas presque toujours face à l'Orient ?

¹⁸ L'homme me dit : « Fils d'homme, ainsi parle le Seigneur Dieu : Voici les prescriptions qui concernent l'autel,

pour le jour où on le bâtira, en vue d'offrir sur lui l'holocauste et d'y répandre le sang.

¹⁹ Aux prêtres lévites, ceux de la descendance de Sadoc, qui s'approchent de moi pour me servir –

oracle du Seigneur Dieu –, tu donneras un jeune taureau en vue du sacrifice pour la faute.

²⁰Tu prendras de son sang, tu en mettras sur les quatre cornes de l'autel, sur les quatre angles du socle et sur le rebord qui l'entoure ; ainsi, pour l'autel, tu accompliras le sacrifice pour la faute et le rite d'expiation.

²¹Puis tu prendras le taureau du sacrifice pour la faute, et on le brûlera dans un endroit déterminé de la Maison, à l'extérieur du sanctuaire.

²²Le deuxième jour, tu amèneras en vue du sacrifice pour la faute un bouc sans défaut, et on accomplira ce sacrifice pour l'autel comme on l'a fait avec le taureau.

²³Quand tu auras achevé ce sacrifice, tu amèneras un jeune taureau sans défaut et un bélier sans défaut pris dans le troupeau.

²⁴Tu les amèneras devant le Seigneur ; les prêtres jetteront sur eux du sel et les offriront en holocauste pour le Seigneur.

²⁵Sept jours durant, tu feras quotidiennement le sacrifice du bouc pour la faute.

On fera de même pour le jeune taureau et le bélier pris dans le troupeau, tous deux sans défaut.

²⁶Sept jours durant, on fera le rite d'expiation pour l'autel, on le purifiera. C'est ainsi qu'on l'inaugurera.

²⁷On arrivera au terme de ces jours. Le huitième jour et les suivants, les prêtres offriront sur l'autel vos holocaustes et vos sacrifices de paix ; alors je vous serai favorable – oracle du Seigneur Dieu. »

^{44,1}L'homme me ramena vers la porte extérieure du sanctuaire, celle qui fait face à l'orient ; elle était fermée.

²Le Seigneur me dit : « Cette porte restera fermée ; on ne l'ouvrira pas ; personne n'entrera par là ; car le Seigneur, le Dieu d'Israël, est entré par là ; elle restera fermée.

³Le prince, en sa qualité de prince, pourra s'y asseoir et prendre son repas devant le Seigneur. C'est par le vestibule de la porte qu'il entrera, et il sortira par ce chemin. »

⁴L'homme me fit entrer par la porte du nord, jusqu'à la façade de la Maison. Je regardai : voici que la gloire du Seigneur remplissait la Maison du Seigneur. Alors je tombai face contre terre.

⁵Le Seigneur me dit : « Fils d'homme, sois attentif et regarde de tes yeux, écoute de tes oreilles tout ce que je vais te dire au sujet de toutes les prescriptions relatives à la Maison du Seigneur et concernant toutes Ses lois ; sois attentif à ceux qui entrent dans la Maison et à tous ceux qui sortent du sanctuaire.

⁶Tu diras à ces rebelles, à la maison d'Israël : Ainsi parle le Seigneur Dieu : C'en est trop de toutes vos abominations, maison d'Israël !

⁷Vous introduisez des étrangers, incirconcis de cœur, incirconcis de chair ; ils sont dans mon sanctuaire, ils profanent ma Maison ; et puis vous présentez ma nourriture – la graisse et le sang. Vous rompez mon alliance par toutes vos abominations !

⁸Vous n'avez pas maintenu les observances relatives à mes choses saintes, mais vous avez établi des étrangers, afin qu'ils maintiennent à votre place ces observances, dans mon sanctuaire.

⁹Ainsi parle le Seigneur Dieu : Aucun étranger, incirconcis de cœur et incirconcis de chair, n'entrera dans mon sanctuaire ; aucun étranger qui réside au milieu des fils d'Israël.

¹⁰Quant aux lévites qui se sont éloignés de moi au temps où Israël errait

– ils erraient loin de moi, à la poursuite de leurs idoles immondes –, ils porteront le poids de leur péché.

¹¹Aussi, dans mon sanctuaire, ils seront des serviteurs veillant sur les portes de la Maison, et des serviteurs de la Maison : c'est eux qui immoleront les victimes de l'holocauste et du sacrifice pour le peuple ; et c'est eux qui se tiendront devant le peuple pour le servir.

¹²Parce qu'ils l'ont servi devant les idoles immondes et parce qu'ils firent tomber la maison d'Israël dans le péché, à cause de cela, je lève la main contre eux – oracle du Seigneur Dieu –, ils porteront le poids de leur péché.

¹³Ils ne s'approcheront pas de moi pour exercer mon sacerdoce ni pour s'approcher de toutes mes choses saintes, des choses très saintes ; ils porteront le poids de leur déshonneur et des abominations qu'ils ont commises.

¹⁴Je les établirai pour maintenir les observances dans la Maison, pour tout ce qui a trait à son service et tout ce qui s'y fait.

→ Chapitre 44 : prescriptions aux prêtres et aux lévites pour la Maison du Seigneur – Le seul héritage des prêtres

→ La porte où entra le Seigneur reste fermée mais le prince peut s'asseoir voire prendre son repas dans le vestibule de cette porte

→ Par leur seule présence, les "incirconcis" de chair et de cœur "profanent" la maison du Seigneur

→ Mais l'humilité devant Lui n'est-elle pas la seule chose qu'Il demande vraiment ?

→ C'est surtout pour le service de Sa Maison qu'Il exige la circoncision de chair !

¹⁵ Les prêtres lévites, fils de Sadoc, ont maintenu les observances de mon sanctuaire, lorsque les fils d'Israël erraient loin de moi : ce sont eux qui s'approcheront de moi pour me servir ; ils se tiendront devant moi pour me présenter la graisse et le sang – oracle du Seigneur Dieu.

¹⁶ Ce sont eux qui entreront dans mon sanctuaire, eux qui s'approcheront de ma table, pour me servir et qui maintiendront mes observances.

¹⁷ Quand ils entreront par les portes de la cour intérieure, ils mettront des vêtements de lin. Ils ne porteront pas de laine, quand ils officieront aux portes de la cour intérieure et dans la Maison.

¹⁸ Ils auront sur la tête des turbans de lin et aux reins des caleçons de lin. Ils n'auront pas de ceinture, à cause de la sueur.

¹⁹ Quand ils sortiront dans la cour extérieure, vers le peuple, ils ôteront les vêtements dans lesquels ils auront officié et les déposeront dans des salles du sanctuaire.

Ils prendront d'autres vêtements afin de ne pas communiquer la sainteté au peuple par leurs vêtements.

→ Le vêtement du prêtre qui a officié a donc le pouvoir de "communiquer la sainteté au peuple"....

→ ...et Dieu ne veut pas leur donner ?

²⁰ Ils ne se raseront pas la tête, ils ne se laisseront pas pousser les cheveux, mais ils les tailleront soigneusement.

²¹ Aucun prêtre ne boira de vin quand il devra entrer dans la cour intérieure.

²² Ils n'épouseront pas de femme veuve ou répudiée, mais seulement des vierges de la maison d'Israël ; ils pourront épouser la veuve d'un prêtre.

²³ Ils enseigneront à mon peuple à distinguer entre le saint et le profane, et ils lui apprendront à distinguer entre le pur et l'impur.

²⁴ En cas de procès, c'est eux qui interviendront en juges ; ils jugeront le cas selon mon droit ; ils observeront mes lois et mes décrets dans toutes mes solennités et ils sanctifieront mes sabbats.

→ Merci à Toi, ô Jésus, de nous avoir appris à "pleurer avec ceux qui pleurent"...

→ Et toute visite à une maison endeuillée restera une "faute" dont ce prêtre ne sortira qu'après une semaine ?

²⁵ Le prêtre n'entrera pas chez un homme mort, car il deviendrait impur ; cependant pour un père, une mère, un fils, une fille, un frère, une sœur qui n'a pas appartenu à un homme, un prêtre pourra se rendre impur.

²⁶ Après sa purification, on comptera sept jours.

²⁷ Puis, le jour où il entrera dans le sanctuaire, dans la cour intérieure, pour servir dans le sanctuaire, il présentera son sacrifice pour la faute – oracle du Seigneur Dieu.

→ Le prêtre peut donc visiter une maison endeuillée et voir les enfants, parents et frères et sœurs du défunt, mais pas les frères et sœurs d'une femme qui serait décédée non vierge ??

→ Mon Dieu, qu'il est difficile de ne pas sentir en moi dans l'Ancien Testament comme un fort rejet de tout ce qui est affirmation que ceci ou cela est "impur"...

²⁸ Ils n'auront qu'un seul héritage : leur héritage, c'est moi. Vous ne leur donnerez pas de propriétés en Israël : c'est moi leur propriété.

²⁹ Eux auront pour nourriture l'offrande de céréales, la victime du sacrifice pour la faute et celle du sacrifice de réparation. Tout ce qui est voué à l'anathème en Israël sera pour eux.

³⁰ Le meilleur de toutes les prémices, toutes les contributions de toutes sortes, parmi toutes celles que vous prélèverez, seront pour les prêtres ; le meilleur de vos fournées, vous le donnerez au prêtre, pour que la bénédiction repose sur votre maison.

³¹ Les prêtres ne mangeront d'aucune bête crevée ou déchirée, que ce soit un oiseau ou du bétail.

^{45,1} Lorsque le pays vous reviendra en héritage, vous prélèverez une part pour le Seigneur ; elle sera sainte, prise sur le pays ; sa longueur sera de vingt-cinq mille coudées, sa largeur de vingt mille. Ce sera un territoire entièrement saint, de toute part.

→ Chapitre 45 : la part du pays qui "sera pour le Seigneur" et ceux qui Le servent – Exigences pour le "prince"

²On y réservera, pour le sanctuaire, un carré de cinq cents coudées sur cinq cents, avec, autour, un terrain de cinquante coudées.

³Sur ce que vous aurez prélevé, tu mesureras en longueur vingt-cinq mille coudées et dix mille en largeur ; là sera donc le sanctuaire, le Saint des Saints.

⁴Cette partie sainte, prise sur le pays, sera pour les prêtres qui desservent le sanctuaire et s'approchent du Seigneur pour Le servir ; ils auront ainsi un emplacement pour des maisons et un lieu saint pour le sanctuaire.

⁵Une autre partie de vingt-cinq mille coudées de long et dix mille de large sera pour les lévites qui desservent la Maison ; ils y posséderont des lieux d'habitation.

→ Pas facile de repérer les rôles respectifs des lévites et des prêtres...

⁶Vous donnerez en propriété pour la ville cinq mille coudées de largeur et 25 000 de longueur, contiguës à la part du sanctuaire ; ce sera pour toute la maison d'Israël.

→ Et ce bien que cela nous ait été expliqué au chapitre 44 !

⁷Pour le prince il y aura un territoire de chaque côté de la part sainte et de la propriété de la ville, longeant la part sainte et la propriété de la ville, du côté occidental vers l'ouest, et du côté oriental vers l'est ; sa longueur correspondra à chacun des lots, depuis la frontière occidentale jusqu'à la frontière orientale ⁸du pays ; ce sera sa propriété en Israël. Ainsi mes princes n'exploiteront plus mon peuple ; ils donneront le pays à la maison d'Israël, à ses tribus.

⁹Ainsi parle le Seigneur Dieu : C'en est trop, princes d'Israël !

Loin de vous la violence et la dévastation ; pratiquez le droit et la justice ; cessez vos exactions contre mon peuple – oracle du Seigneur Dieu !

¹⁰Ayez des balances justes, un épha juste, un bath juste.

¹¹Que l'épha, pour le grain, et le bath, pour les liquides, soient de même capacité ; que le bath contienne un dixième de homer et l'épha un dixième de homer ; c'est en homer que sera jaugée leur capacité.

→ Ces proportions semblent loin de la dîme évoquée par les pharisiens au temps de Jésus...

¹²Le sicle vaudra vingt guéras ; vingt sicles, plus vingt-cinq sicles, plus quinze sicles vaudront pour vous une mine.

¹³Voici la contribution que vous prélèverez : un sixième d'épha par homer de blé et un sixième d'épha par homer d'orge.

→ Pas facile de repérer le % de la récolte due au prince...

¹⁴Décret concernant l'huile, le bath d'huile : on prélèvera un dixième de bath par kor, dix baths étant un homer, puisque dix baths font un kor.

→ NB : On ne dit pas le sens de ces sacrifices d'animaux : quelles "fautes" visées, ni l'action réalisée par ces sacrifices sur ces fautes...

¹⁵On prélèvera un mouton par troupeau de deux cents têtes des pâturages d'Israël lors de l'offrande de céréales, lors de l'holocauste et des sacrifices de paix, pour faire le rite d'expiation sur le peuple – oracle du Seigneur Dieu.

¹⁶Tous les gens du pays participeront à cette contribution au profit du prince en Israël.

¹⁷Au prince incomberont les holocaustes, l'offrande de céréales et la libation, lors des pèlerinages, des nouvelles lunes, des sabbats, lors de toutes les solennités de la maison d'Israël ; c'est lui qui assurera le sacrifice pour la faute, ainsi que l'offrande de céréales, l'holocauste et les sacrifices de paix, pour faire le rite d'expiation en faveur de la maison d'Israël.

→ ...Ni où le prince trouve tous ces boucs et tous ces taureaux...

¹⁸Ainsi parle le Seigneur Dieu : Le premier mois, le premier du mois, tu prendras un jeune taureau sans défaut et tu feras le sacrifice pour la faute en faveur du sanctuaire.

¹⁹Le prêtre prendra du sang du sacrifice et en mettra sur les montants de la Maison, sur les quatre angles du socle de l'autel et sur le montant de la porte de la cour intérieure.

²⁰Tu feras de même le sept du mois, pour qui a commis une faute par inadvertance ou par ignorance. Vous ferez le rite d'expiation de la Maison.

²¹Le premier mois, le quatorzième jour du mois, ce sera pour vous la Pâque, une fête de sept jours ; on mangera des pains sans levain.

²²Ce jour-là, le prince offrira, pour lui-même et pour tout le peuple du pays, un taureau en sacrifice pour la faute.

²³Durant les sept jours de la fête, il offrira en holocauste pour le Seigneur sept taureaux et sept béliers sans défaut, chacun des sept jours, et, en sacrifice pour la faute, un bouc par jour.

²⁴Il fera l'offrande d'un épha de farine par taureau et d'un épha par bélier, avec un hine d'huile par épha.

²⁵ Le septième mois, le quinzième jour du mois, lors de la fête des Tentés, il fera de même, durant les sept jours : même sacrifice pour la faute, même holocauste, même offrande, même présentation d'huile.

^{46,1} Ainsi parle le Seigneur Dieu :

La porte de la cour intérieure, qui fait face à l'orient, sera fermée durant les six jours de travail ; mais, le jour du sabbat, elle sera ouverte ; elle sera également ouverte au jour de la nouvelle lune.

² Le prince viendra de l'extérieur,

il entrera par le vestibule de la porte et il se tiendra près d'un montant de la porte ; puis les prêtres offriront l'holocauste du prince et ses sacrifices de paix. Le prince se prosternera sur le seuil de la porte puis sortira ; mais la porte ne sera pas refermée avant le soir.

→ Chapitre 46 : Sabbat et nouvelles lunes – Devoirs du prince

³ Les gens du pays se prosterneront devant le Seigneur à l'entrée de cette porte, lors des sabbats et des nouvelles lunes.

⁴ Le jour du sabbat, le prince présentera au Seigneur un holocauste de six agneaux sans défaut et d'un bélier sans défaut.

→ Rôle du prince les jours de sabbat et de nouvelle lune

⁵ Il fera une offrande d'un épha de farine, pour le bélier ;

pour les agneaux, l'offrande sera laissée à sa discrétion ; il ajoutera un hine d'huile par épha.

⁶ Le jour de la nouvelle lune, l'holocauste sera

d'un jeune taureau sans défaut, de six agneaux et d'un bélier sans défaut.

⁷ Le prince fera aussi l'offrande d'un épha de farine pour le taureau et d'un épha pour le bélier pour les agneaux, ce sera selon ses moyens ; il ajoutera un hine d'huile par épha.

⁸ Quand le prince entrera, il entrera par le vestibule de la porte, et il sortira par ce chemin.

→ On parle bcp du sabbat dans la Bible, beaucoup moins des nouvelles lunes...

⁹ Quand les gens du pays viendront devant le Seigneur, lors des solennités,

ceux qui entreront par la porte nord, pour se prosterner, sortiront par la porte du midi, et ceux qui entreront par la porte du midi sortiront par la porte du nord.

On ne reprendra pas la porte par laquelle on est entré ; on sortira à l'opposé.

¹⁰ Et le prince, au milieu d'eux, entrera quand ils entreront, et sortira quand ils sortiront.

¹¹ Lors des pèlerinages et des solennités,

l'offrande sera d'un épha de farine pour le taureau et d'un épha pour le bélier ; pour les agneaux, ce sera laissé à sa discrétion ; il ajoutera un hine d'huile par épha.

¹² Lorsque le prince fera pour le Seigneur un holocauste volontaire, ou un sacrifice de paix volontaire, on lui ouvrira la porte qui fait face à l'orient, et il fera son holocauste et ses sacrifices de paix, comme il fait le jour du sabbat ; puis il sortira et on fermera la porte dès sa sortie.

¹³ Avec un agneau de l'année, sans défaut, tu offriras, chaque jour, un holocauste au Seigneur ;

tu le feras chaque matin.

¹⁴ En outre, tu feras, chaque matin, une offrande d'un sixième d'épha de farine

et, en huile, d'un tiers de hine, pour humecter la farine. Telle est l'offrande pour le Seigneur. C'est un décret perpétuel, à jamais.

¹⁵ On présente l'agneau, avec l'offrande et l'huile, chaque matin, pour l'holocauste perpétuel.

¹⁶ Ainsi parle le Seigneur Dieu : Lorsque le prince fait à l'un de ses fils un don pris sur son héritage, ce don appartient à ses fils ; c'est leur propriété héréditaire.

¹⁷ Lorsque le prince fait à l'un de ses serviteurs un don pris sur son héritage,

ce don appartient au serviteur jusqu'à l'année de l'affranchissement ; après quoi il revient au prince. Seule la part de l'héritage donnée aux fils du prince reste en leur possession.

¹⁸ Le prince ne prendra rien sur l'héritage du peuple en leur extorquant leur propriété ; c'est sur sa propriété qu'il constituera l'héritage de ses fils,

afin que personne de mon peuple ne soit dispersé, chacun loin de sa propriété.

→ Obligations du prince aux jours de solennités et pèlerinages, et pour tous les jours de l'année

→ Obligations du prince pour les héritages

→ Dieu aurait-il le pouvoir Lui seul de "communiquer la sainteté" à Son peuple sans en avoir le désir ?

→ Comment les prêtres font monter les sacrifices du peuple (sans pour autant leur communiquer la sainteté)

¹⁹Par l'entrée qui est à côté de la porte, l'homme me conduisit vers les salles saintes, tournées vers le nord et destinées aux prêtres.

Il y avait au fond un espace, vers l'ouest.

²⁰Il me dit : « C'est le lieu où les prêtres feront bouillir les victimes du sacrifice de réparation et du sacrifice pour le péché, et feront cuire l'offrande de céréales, sans qu'on en fasse rien sortir vers la cour extérieure, ce qui communiquerait la sainteté au peuple. »

²¹Il me fit sortir vers la cour extérieure et me fit passer près des quatre angles de la cour : il y avait une cour à chaque angle.

²²Situées dans les quatre angles de la cour, elles étaient exiguës, longues de quarante coudées et larges de trente ; les quatre cours étaient de mêmes dimensions.

²³Une rangée de pierres les entourait toutes quatre, à la base de laquelle des fourneaux avaient été aménagés, tout autour.

²⁴L'homme me dit : « Ce sont les cuisines ; c'est là que les serviteurs de la Maison feront bouillir les sacrifices du peuple. »

→ Chapitre 47 : L'eau qui jaillit du Temple – Les frontières d'Israël

^{47.1}L'homme me fit revenir à l'entrée de la Maison, et voici : sous le seuil de la Maison, de l'eau jaillissait vers l'orient, puisque la façade de la Maison était du côté de l'orient. L'eau descendait de dessous le côté droit de la Maison, au sud de l'autel.

²L'homme me fit sortir par la porte du nord et me fit faire le tour par l'extérieur, jusqu'à la porte qui fait face à l'orient, et là encore l'eau coulait du côté droit.

³L'homme s'éloigna vers l'orient, un cordeau à la main, et il mesura une distance de mille coudées ; alors il me fit traverser l'eau : j'en avais jusqu'aux chevilles.

⁴Il mesura encore mille coudées et me fit traverser l'eau : j'en avais jusqu'aux genoux. Il mesura encore mille coudées et me fit traverser : j'en avais jusqu'aux reins.

⁵Il en mesura encore mille : c'était un torrent que je ne pouvais traverser ; l'eau avait grossi, il aurait fallu nager : c'était un torrent infranchissable.

⁶Alors il me dit : « As-tu vu, fils d'homme ? » Puis il me ramena au bord du torrent.

⁷Quand il m'eut ramené, voici qu'il y avait au bord du torrent, de chaque côté, des arbres en grand nombre.

⁸Il me dit : « Cette eau coule vers la région de l'orient, elle descend dans la vallée du Jourdain, et se déverse dans la mer Morte, dont elle assainit les eaux.

⁹En tout lieu où parviendra le torrent, tous les animaux pourront vivre et foisonner. Le poisson sera très abondant, car cette eau assainit tout ce qu'elle pénètre, et la vie apparaît en tout lieu où arrive le torrent.

→ L'eau qui jaillit du Temple et ses bienfaits

¹⁰Alors des pêcheurs se tiendront sur la rive depuis Enn-Guèdi jusqu'à Enn-Églaim ; on y fera sécher les filets. Les espèces de poissons seront aussi nombreuses que celles de la Méditerranée.

¹¹Mais ses marais et ses bassins ne seront pas assainis : ils seront réservés au sel.

¹²Au bord du torrent, sur les deux rives, toutes sortes d'arbres fruitiers pousseront ; leur feuillage ne se flétrira pas et leurs fruits ne manqueront pas.

Chaque mois ils porteront des fruits nouveaux, car cette eau vient du sanctuaire. Les fruits seront une nourriture, et les feuilles un remède. »

→ Les frontières du pays à partager entre les tribus d'Israël

¹³Ainsi parle le Seigneur Dieu : Voici les frontières d'après lesquelles vous partagerez le pays entre les douze tribus d'Israël, avec deux parts pour Joseph.

¹⁴Vous l'aurez comme héritage, chacun à part égale, car j'ai juré, la main levée, de le donner à vos pères ; ce pays vous revient en héritage.

¹⁵Voici la frontière du pays. Du côté nord, depuis la Méditerranée : la route de Hètlone – celle qui va à Cedâd –,

¹⁶Hamath, Bérotai, Sibraïm, qui est entre le territoire de Damas et le territoire de Hamath, Hacer-hat-Tikone qui est vers le territoire de Haurane.

¹⁷Ainsi la frontière ira de la mer jusqu'à Haçar-Einane, le territoire de Damas étant au nord ainsi que le territoire de Hamath. Tel est le côté nord.

¹⁸Du côté oriental : entre le Haurane et Damas, entre le Galaad et la terre d'Israël, le Jourdain servira de frontière, jusqu'à la mer orientale, vers Tamar. Tel est le côté de l'orient.

¹⁹Du côté méridional, au midi : de Tamar jusqu'aux eaux de Mériba de Cadès, jusqu'au Torrent d'Égypte vers la Méditerranée. Tel est le côté du midi, vers le Néguev.

²⁰Et du côté occidental : la Méditerranée, depuis la frontière sud jusqu'en face de l'Entrée-de-Hamath. Tel est le côté occidental.

²¹Vous partagerez le pays entre vous – entre les tribus d'Israël.

²²Cela vous reviendra en héritage.

Vous le ferez pour vous et pour les immigrés résidant parmi vous, qui ont engendré des fils parmi vous ; ils seront pour vous comme un Israélite de souche au milieu des fils d'Israël ; avec vous ils recevront une part d'héritage, au milieu des tribus d'Israël.

²³C'est dans la tribu où réside l'immigré, c'est là que vous lui donnerez sa part d'héritage – oracle du Seigneur Dieu.

→ Chapitre 48 : Tribus et territoires d'Israël
– Parts saintes et profanes de Jérusalem

^{48,1}Voici les noms des tribus et leurs territoires.

Depuis l'extrême nord, la frontière longe la route de Hètlone :

l'Entrée-de-Hamath, Haçar-Einane – le territoire de Damas étant au nord –, elle longe Hamath.

Du côté oriental au côté occidental, c'est la part de Dane.

²Le long du territoire de Dane, du côté oriental au côté occidental, c'est la part d'Asher.

³Le long du territoire d'Asher, du côté oriental au côté occidental, c'est la part de Nephtali.

⁴Le long du territoire de Nephtali, du côté oriental au côté occidental, c'est la part de Manassé.

⁵Le long du territoire de Manassé, du côté oriental au côté occidental, c'est la part d'Éphraïm.

⁶Le long du territoire d'Éphraïm, du côté oriental au côté occidental, c'est la part de Roubène.

⁷Le long du territoire de Roubène, du côté oriental au côté occidental, c'est la part de Juda.

⁸Le long du territoire de Juda, du côté oriental au côté occidental, sera la part que vous prélèverez : elle aura vingt-cinq mille coudées en largeur et même longueur que l'une des parts, du côté oriental au côté occidental ; le sanctuaire sera au milieu.

⁹La part que vous prélèverez là-dessus pour le Seigneur aura, en longueur, vingt-cinq mille coudées et, en largeur, vingt mille.

¹⁰Voici quelle sera la part sainte. Elle aura pour les prêtres : au nord, vingt-cinq mille coudées ; à l'ouest, une largeur de dix mille ; à l'orient, une largeur de dix mille ; au sud, une longueur de vingt-cinq mille. Le sanctuaire du Seigneur sera au milieu.

¹¹Les prêtres consacrés, fils de Sadoc, ont maintenu mes observances, ils ne se sont pas égarés dans l'erreur des fils d'Israël, comme les lévites l'ont fait ;

¹²il leur reviendra une part de la zone prélevée sur le pays, part très sainte, voisine du territoire des lévites.

¹³Quant aux lévites, leur territoire sera contigu à celui des prêtres : vingt-cinq mille coudées en longueur et dix mille en largeur.

Chacun aura une longueur de vingt-cinq mille coudées et une largeur de dix mille.

¹⁴Rien n'en sera vendu, on ne fera pas d'échange, on n'aliénera pas les premiers fruits du pays : elles sont consacrées au Seigneur.

¹⁵Les cinq mille coudées qui restent en largeur, le long des vingt-cinq mille, formeront la zone profane de la ville : habitats et pâturages, la ville étant au milieu.

¹⁶Voici les dimensions de la ville : côté nord, quatre mille cinq cents coudées ; côté sud, quatre mille cinq cents ; côté est, quatre mille cinq cents, et côté ouest, quatre mille cinq cents.

¹⁷Les pâturages de la ville auront : vers le nord, deux cent cinquante coudées ; vers le sud, deux cent cinquante ; vers l'orient, deux cent cinquante et vers l'ouest deux cent cinquante.

¹⁸Ce qui restera, contigu en largeur à cette part sainte, aura dix mille coudées vers l'orient et dix mille vers l'ouest ; son produit nourrira ceux qui travaillent dans la ville.

¹⁹La main-d'œuvre de la ville qui le cultivera viendra de toutes les tribus d'Israël.

→ Noms et territoires des tribus d'Israël

→ La part sainte du territoire d'Israël

→ La ville de Jérusalem et la part du prince

²⁰La part dans son ensemble aura vingt-cinq mille coudées sur vingt-cinq mille.

De cette part sainte vous prélèverez un quadrilatère pour le domaine de la ville.

²¹Le reste sera pour le prince, des deux côtés de la part sainte et du domaine de la ville.

Ce qui correspond aux autres lots,

le long des vingt-cinq mille coudées de la part prélevée, jusqu'à la frontière orientale,

et à l'ouest, le long des vingt-cinq mille coudées, jusqu'à la frontière occidentale, ce sera pour le prince.

Il y aura donc, au centre, la part sainte avec le sanctuaire de la Maison.

²²Hormis le domaine des lévites et le domaine de la ville – situés au milieu de ce qui est au prince –, tout l'espace compris entre la frontière de Juda et la frontière de Benjamin sera au prince.

²³Le reste des tribus : du côté oriental au côté occidental, c'est la part de Benjamin.

²⁴Le long du territoire de Benjamin, du côté oriental au côté occidental, c'est la part de Siméon.

²⁵Le long du territoire de Siméon, du côté oriental au côté occidental, c'est la part d'Issakar.

²⁶Le long du territoire d'Issakar, du côté oriental au côté occidental, c'est la part de Zabulon.

²⁷Le long du territoire de Zabulon, du côté oriental au côté occidental, c'est la part de Gad.

²⁸Le long du territoire de Gad, jusqu'au côté méridional, au sud, la frontière sera :

de Tamar, jusqu'aux eaux de Mériba de Cadès, jusqu'au Torrent d'Égypte vers la Méditerranée.

²⁹Tel est le pays qui reviendra en héritage aux tribus d'Israël, et telles seront leurs parts – oracle du Seigneur Dieu.

³⁰Voici les issues de la ville. En commençant par le côté nord – de quatre mille cinq cents coudées –

³¹les portes de la ville seront nommées d'après les tribus d'Israël.

Trois portes au nord : la porte de Roubène, la porte de Juda, la porte de Lévi.

³²Sur le côté oriental – de quatre mille cinq cents coudées –

trois portes : la porte de Joseph, la porte de Benjamin, la porte de Dane.

³³Côté méridional – de quatre mille cinq cents coudées – trois portes :

la porte de Siméon, la porte d'Issakar, la porte de Zabulon.

³⁴Côté occidental – de quatre mille cinq cents coudées –

trois portes : la porte de Gad, la porte d'Asher, la porte de Nephtali.

³⁵Le pourtour aura dix-huit mille coudées.

À partir de ce jour, le nom de la ville sera « Le Seigneur-est-là ».]

– Parole du Seigneur.

Psaume Ps 84 (85), 9ab-10, 11-12, 13-14

R/ La gloire du Seigneur habitera notre terre

J'écoute : que dira le Seigneur Dieu ?

Ce qu'il dit, c'est la paix pour Son peuple et Ses fidèles.

Son salut est proche de ceux qui Le craignent,

et la gloire habitera notre terre.

Amour et vérité se rencontrent,
justice et paix s'embrassent ;
la vérité germera de la terre
et du ciel se penchera la justice.

Le Seigneur donnera Ses bienfaits,
et notre terre donnera son fruit.

→ Les frontières
des territoires des
tribus d'Israël

→ Les 12 portes de la
Ville de Jérusalem

→ Jésus fait se rencontrer l'amour et la vérité,
« s'embrasser » la justice et la paix.
Il fait germer la vérité de notre terre...
Et fait descendre de Son Ciel Sa justice !

La justice marchera devant lui.
Acclamation (cf. Mt 23, 9b.10b)

Alléluia. Alléluia.

Vous n'avez qu'un seul Père, celui qui est aux cieux ; **vous n'avez qu'un seul maître, le Christ.**
Alléluia.

Évangile (Mt 23, 1-12)

« *Ils disent et ne font pas* »

En ce temps-là, Jésus s'adressa aux foules et à ses disciples, et Il déclara :

« **Les scribes et les pharisiens enseignent dans la chaire de Moïse.**
Donc, tout ce qu'ils peuvent vous dire, faites-le et observez-le.

Mais n'agissez pas d'après leurs actes, car ils disent et ne font pas.

**Ils attachent de pesants fardeaux, difficiles à porter, et ils en chargent les épaules des gens ;
mais eux-mêmes ne veulent pas les remuer du doigt.**

→ Ne lions pas « de pensants fardeaux »
sur le dos de nos frères dans la foi !

Toutes leurs actions, ils les font pour être remarqués des gens :

ils élargissent leurs phylactères et rallongent leurs franges ;

ils aiment les places d'honneur dans les dîners,

les sièges d'honneur dans les synagogues et les salutations sur les places publiques ;

ils aiment recevoir des gens le titre de Rabbi.

→ Ne cherchons surtout pas à nous faire
admirer par nos frères : soyons humbles

Pour vous, **ne vous faites pas donner le titre de Rabbi,**

car vous n'avez qu'un seul maître pour vous enseigner, et vous êtes tous frères.

Ne donnez à personne sur terre le nom de père,

car vous n'avez qu'un seul Père, celui qui est aux cieux.

Ne vous faites pas non plus donner le titre de maîtres, car vous n'avez qu'un seul maître, le Christ.

Le plus grand parmi vous sera votre serviteur.

Qui s'élèvera sera abaissé, qui s'abaissera sera élevé. »

– Acclamons la Parole de Dieu.

→ Et pas non plus de fausse humilité qui en réalité
ne fait que désirer que nos frères nous encensent !

Commentaire Évangile au Quotidien

Saint Antoine de Padoue, franciscain, docteurs de l'Église († 1231)

« **Ils disent et ne font pas** »

Celui qui est rempli du Saint-Esprit parle diverses langues (Ac 2,4). Ces diverses langues sont
les divers témoignages rendus au Christ, comme l'humilité, la pauvreté, la patience et l'obéissance.
Nous les parlons quand en les pratiquant nous-mêmes nous les montrons aux autres.

**La parole est vivante lorsque ce sont les actions qui parlent. Je vous en prie, que les paroles
se taisent et que les actions parlent !** Nous sommes pleins de paroles mais vides d'actions ; à cause
de cela le Seigneur nous maudit, lui qui a maudit le figuier où il n'a pas trouvé de fruits mais
seulement des feuilles (Mc 11,13s).

« La loi, dit saint Grégoire, a été présentée au prédicateur pour qu'il pratique ce qu'il prêche. »
Il perd son temps à répandre la connaissance de la loi, celui qui détruit son enseignement par ses actions. Mais les apôtres parlaient selon le don de l'Esprit. Heureux celui qui parle selon le don de l'Esprit, et non selon son propre sentiment... Parlons donc selon ce que l'Esprit Saint nous donnera de dire. Demandons-Lui humblement et pieusement de répandre en nous Sa grâce !